

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ATCS 004-10058/21/BM**

#### **■ Approbation d'une convention de partenariat avec l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée et le Grand Port Maritime de Marseille, relative à la promotion du territoire aux salons professionnels MIPIM 2021 et SIMI 2021- Abrogation de la délibération ATCS 001-9791/21/BM du 15 avril 2021 MET 21/19394/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence économique et conformément à son Agenda du Développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de promotion de son territoire à l'attention des décideurs économiques et des investisseurs. L'objectif est d'encourager l'implantation et le développement d'entreprises, de promouvoir les grands projets structurants et de favoriser ainsi les investissements. La présence dans des salons professionnels en constitue un axe important. Elle permet de valoriser l'originalité et la spécificité de l'offre métropolitaine et de lui conférer la crédibilité et la lisibilité indispensables pour attirer les talents et les capitaux.

Suite à la décision de la Ville de Marseille de ne plus participer aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux éditions 2021 du MIPIM et du SIMI, il est nécessaire d'abroger la délibération ATCS 001-9791/21/BM adoptée par le Bureau de Métropole le 15 avril 2021, ainsi que la convention de partenariat qui y était annexée.

Une nouvelle convention de partenariat doit désormais être établie entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public Euroméditerranée et le Grand Port Maritime de Marseille, relative à la promotion du territoire aux salons professionnels MIPIM et SIMI 2021.

Le MIPIM, salon international, réunit pendant quatre jours 26 800 professionnels de l'immobilier d'entreprise dont 5 400 investisseurs, venus de 100 pays. Il constitue l'occasion pour les grandes métropoles de mettre en avant leurs projets, de confirmer leur dynamisme et d'entretenir leurs relations avec acteurs et décideurs économiques nationaux et internationaux. Tout aussi incontournable et

Signé le 4 Juin 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 21 juin 2021

complémentaire, le SIMI, vitrine du marché de l'immobilier d'entreprise, grand rendez-vous d'affaires entre professionnels, rassemble pendant trois jours, au cœur de Paris, près de 35 000 participants et 470 exposants.

Lors des précédentes éditions de ces salons, dans un objectif de lisibilité de l'offre et d'efficacité de la promotion du territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a associé à sa participation à ces salons différentes institutions, en assurant le rôle de pilote et de mandataire de ce partenariat, et ce avec un bilan positif : un discours économique partagé avec les conseils de territoire et les partenaires, 150 rendez-vous consolidés au MIPIM 2019, dont une trentaine mutualisés entre partenaires et près de 180 contacts au SIMI 2019.

En 2020, l'épidémie de coronavirus a entraîné l'annulation du MIPIM et du SIMI.

Pour les éditions 2021 du MIPIM et du SIMI, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son partenariat avec l'Établissement public d'aménagement Euroméditerranée, et le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), ainsi que son pilotage de la promotion du territoire lors de ces salons.

Ensemble au MIPIM et au SIMI, ils assureront la promotion d'un territoire commun, mettant en avant les thématiques suivantes : une métropole attractive avec ses filières d'excellence, ses grands projets structurants, sa capacité à innover et son art de vivre, mais aussi l'opération d'intérêt national Euroméditerranée, le Smart Port, les grands projets immobiliers et les zones d'activités de la Métropole.

Par ailleurs, eu égard à son objet social, l'association Provence Promotion qui a vocation notamment à apporter son concours à toutes actions de promotion et de développement économique des territoires et entreprises de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des Bouches-du-Rhône, a manifesté son intérêt pour participer aux côtés des partenaires à ces deux salons. Elle sera donc présente sur le stand lors du MIPIM et du SIMI

La Métropole Aix-Marseille-Provence et ses partenaires disposeront d'un stand commun au MIPIM, à Cannes, aux dates prévisionnelles des 7 et 8 septembre 2021 et au SIMI, à Paris, aux dates prévisionnelles des 8, 9 et 10 décembre 2021.

Le budget prévisionnel de l'ensemble des partenaires pour cette participation commune au MIPIM 2021 et au SIMI 2021 s'élève à 186 000 euros TTC. Il comprend les frais de location de l'emplacement de chaque stand, leur aménagement, les prestations permettant d'optimiser la participation à ces événements ainsi que les prestations de communication et d'animation du stand pour chacun de ces deux salons (opérations presse, outils de promotion et communication spécifiques au salon, cocktails...).

Le budget prévisionnel de la participation commune des partenaires au MIPIM et au SIMI 2021 est donc ainsi défini spécifiquement pour l'année 2021 :

Dépenses en euros TTC		Recettes en euros TTC	
Location des stands MIPIM et SIMI	120 500	Euroméditerranée	45 000
Aménagement du stand SIMI	55 500	GMPP	25 500
Opérations de promotion	10 000		
		Sous-total partenaires	70 500
		Participation Métropole	115 500
<b>TOTAL</b>	<b>186 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>186 000</b>

Le montant de la participation de la Métropole à ces deux salons s'élèvera à la somme de 115 500 euros TTC, chaque partenaire versant à la Métropole, mandataire des partenaires, le montant de sa participation financière pour l'organisation de ces événements.

Signé le 4 Juin 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juin 2021

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée et le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), jointe en annexe, relative à la promotion du territoire métropolitain au MIPIM 2021 et au SIMI 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La décision n°20/612/D du 3 septembre 2020 portant sur la location d'un stand de 87 m<sup>2</sup> pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) à Cannes en 2021 ;
- La décision n°21/076/D du 17 février 2021 portant sur la location d'un stand de 65,21 m<sup>2</sup> pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) à Paris en 2021 ;
- La décision n°21/279/D du 30 avril portant sur la location d'un stand de 54 m<sup>2</sup> pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) à Cannes les 7 et 8 septembre 2021.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'après plusieurs participations aux bilans positifs, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer aux éditions 2021 du MIPIM et du SIMI qui sont deux rendez-vous annuels incontournables des acteurs nationaux et internationaux de l'immobilier d'entreprise ;
- Que dans un souci de lisibilité de l'offre et d'efficacité de la promotion du territoire, la Métropole souhaite à nouveau associer à sa participation à ces salons les différents acteurs de terrain de la sphère publique, en assurant le rôle de pilote et de mandataire de ce partenariat ;
- Que la Ville de Marseille a décidé de ne plus participer aux côtés de la Métropole et de ses partenaires aux éditions 2021 du MIPIM et du SIMI.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est abrogée la délibération ATCS 001-9791/21/BM du 15 avril 2021.

**Article 2 :**

Est approuvée la nouvelle convention de partenariat ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée et le Grand Port Maritime de Marseille, relative à la promotion du territoire au Marché International des professionnels de l'Immobilier 2021 (MIPIM) et au Salon de l'Immobilier d'Entreprise 2021 (SIMI)

Signé le 4 Juin 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juin 2021

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Métropole 2021 : - Fonction : 64 - nature 6233 « foires et expositions » - Sous-Politique : B 330.

Les recettes correspondantes seront constatées au budget 2021 de la Métropole : sous-politique B330 nature 70878 (autres partenaires), fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Attractivité du territoire,  
Tourisme

Danielle MILON